

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Pornic Nordic Walking du 25 janvier 2019

Le 25 janvier 2019 à 18h45, à l'Hôtel Golden Tulip de Pornic, les adhérents de l'association PORNIC NORDIC WALKING, sur convocation du Conseil d'Administration, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire est de débattre du projet d'affiliation de Pornic Nordic Walking à la Fédération Française de randonnée.

Le nombre d'inscrits et à jour des cotisations au 1/1/2019 73 adhérents

Présents	49 adhérents
Excusés avec pouvoirs	12 adhérents
Soit présents ou représentés	61 adhérents

Le quorum de 10% étant atteint l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte par le Président.

1 - Pourquoi Adhérer à la F.F.R.

Le dossier est présenté par François Gravellier assisté de Robert Galiana

Suite à la réunion de Bureau du 24 octobre 2018 et à la réunion du Conseil d'Administration du 5 novembre 2018, le projet d'affiliation à la FFR est soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour :

Bénéficiaire :

- *D'une assurance adaptée et performante pour randonner dans les meilleures conditions de sécurité.
- *D'une assistance 24h/24h et 7 jours / 7 en France comme à l'étranger.
- *D'un accès aux stages de formation.
- *D'une information et de conseils personnalisés pour la pratique de nos activités.
- *D'un accès aux voyages et randonnées organisés par d'autres club affiliés.
- *D'avantages auprès des partenaires de la F.F.R.

Mais adhérer à la FFR c'est aussi adhérer à ses missions :

Mission 1 : Créer et baliser les itinéraires de randonnée pédestre, 65 000 km de sentiers de grande randonnée (GR et GR de pays) 115 000km d'itinéraires de promenade (PR)

Mission 2 : Protéger, entretenir et préserver l'accessibilité des sentiers.

Mission 3 : Éditer les Topo-guides.

Mission 4 : Promouvoir la randonnée et multiplier les formes de pratique.

Mission 5 : Former les animateurs, les baliseurs-aménageurs et les dirigeants.

Le point principal est porté sur la partie assurance par le biais de la FFR.

A ce jour nous sommes mal, voire pas assurés dans certains cas de figure :

Sortie semaine et week-end,

Sortie demi-journée dans le cas d'accident avec un véhicule sur une route,

Si on prend en compte ces deux cas de figure, cela peut avoir des conséquences très graves pour l'équipe dirigeante de P.NW.

Un débat s'instaure alors dans l'Assemblée autour de :

Pourquoi payer plus cher pour marcher sur des chemins ?

Que nous apporte l'assurance de la FFR ?

Pourquoi ne pas mieux s'assurer ailleurs ?

François et Robert répondent point par point tout en précisant que chacun est libre de son vote à bulletin secret.

2 - Budget prévisionnel.

Le paiement de la cotisation annuelle à la FFR ayant lieu au 1er septembre de chaque année (année dite sportive), le budget prévisionnel prend en compte cette composante à partir de septembre 2019.

Tous les tableaux financiers ont été envoyés aux adhérents sur les messageries personnelles. L'ensemble des adhérents est donc en possession de tous les éléments.

La cotisation de janvier à août 2019 est déjà réglée par l'ensemble des adhérents, soit 30€.

Le budget prévisionnel prend en compte une cotisation de 40€ à compter du 1er septembre 2019.

3 - Mise à jour des statuts et du règlement intérieur

Mise à jour des statuts :

Le chapitre :

"Article 3 - Objet"

sera amendé pour prendre en compte l'affiliation à la FFR.

« L'objet principal est la pratique de la marche nordique dans la convivialité, le respect mutuel et la courtoisie.

Les manifestations ou débats d'ordre politique ou religieux sont proscrits au sein de l'association.

La participation ponctuelle de l'association à des activités, organisées soit par d'autres associations, soit par une collectivité territoriale, doit respecter les mêmes principes de neutralité.

L'association s'interdit toute activité à caractère lucratif.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Randonnée (F.F.R) depuis le 1er septembre 2019. »

Mise à jour du règlement intérieur

Le chapitre :

« II - ADHÉSION, COTISATIONS ET DROITS ASSOCIÉS A L'ADHESION »

sera modifié pour prendre en compte les points suivants :

- « 1 - Au 1er septembre 2019, cotisation de 40€ pour tous les adhérents, pour la période septembre 2019 - août 2020, avec encaissement du CB dès confirmation de l'adhésion (cotisation = part club + part licence FFR)
- 2 - Infos à donner sur l'affiliation et l'obligation de licence I.R.A. pour chaque adhérent pour que l'assurance F.F.R. (R.C. et Accidents Corporels) s'applique
- 3 - Renvoi au site F.F.R., pour les avantages club et licenciés associés à la licence et à l'affiliation. »

4 - Les motions de vote

Motion N°1

« Je suis d'accord pour l'affiliation du club P.N.W. à la F.F.R. à compter du 1er sept 2019 avec quatre décisions associées :

- 1 - Basculement d'année civile en année sportive au 1 septembre 2019. Adhésion de 12 mois de septembre à août.
- 2 - Cotisation actualisée à 40€ pour tous les adhérents à compter du 1er sept 2019 (composée de l'adhésion au club P.N.W. et de la licence I.R.A. de la F.F.R.)
- 3 - Mise à jour des statuts 2018 de P.N.W. (avenant)
- 4 - Mise à jour du RI 2018 de P.N.W. conformément aux points 1 et 2 » (avenant) »

Motion N°2

« Je suis opposé(e) à l'affiliation du club P.N.W. à la F.F.R. ».

5 - Le vote

Les conditions du vote sont les suivantes :

Quorum : 10% des adhérents inscrits présent ou représentés, ce qui est le cas puisqu'il y a 61 adhérents présents ou représentés sur 73 inscrits.

Le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés ou représentés.

Les bulletins sont recueillis et dépouillés par Simone Bonno et Roger Daguet.

Le résultat donne :

Pour l'affiliation à la FFR : 43 voix

Contre l'affiliation à la FFR : 18 voix

Majorité qualifiée des 2/3 : 41 voix

En conséquence le projet d'affiliation de Pornic Nordic Walking à la Fédération Française de Randonnée à compter du 1er septembre 2019 est adopté.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 20 heures et tous les participants sont conviés à se retrouver autour du cocktail.

François GRAVELLIER
Trésorier



Robert Galiana
Secrétaire
Président par Intérim



P. Galiana